



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

primes

Question écrite n° 22772

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la nécessité, soulignée par le rapport de l'Inspection générale des finances, de réduire les primes accordées aux agents des services publics. Il conviendrait selon cette institution non pas de les supprimer mais de les ramener à leur niveau de 2008, ce qui amènerait une économie de 60 millions d'euros. Il lui demande si le Gouvernement entend tenir compte de cette recommandation qui devrait s'imposer compte tenu de l'état de nos finances publiques.

Texte de la réponse

La part des primes dans la rémunération des agents publics a sensiblement augmenté depuis 2008. Ce poids croissant des indemnités conduit à des situations d'inégalité entre les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique et au sein de l'Etat entre ministères. Le Gouvernement ne souhaite pas mettre en oeuvre une solution qui consisterait à baisser la rémunération des fonctionnaires pour ramener la proportion des primes au niveau de 2008. Plus qu'une accentuation de la part de l'indemnitaire dans la rémunération, l'orientation du Gouvernement dans le cadre de l'agenda social consiste à porter l'effort sur la reconstruction des carrières pour les agents publics. A ce titre, une concertation sera engagée sur la refonte des grilles indiciaires et la part des primes sur les bases du rapport qui sera rendu par M. Bernard Pêcheur sur une réforme de l'architecture statutaire de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22772

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3490

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9110